

Distr.  
GENERALES/5060  
16 janvier 1962  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE, EN DATE DU 16 JANVIER 1962, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE

D'ordre du Gouvernement indien, j'ai l'honneur d'appeler l'attention de  
Votre Excellence sur la lettre du représentant permanent du Pakistan en date du  
11 janvier 1962, vous priant de convoquer aussi rapidement que possible le  
Conseil de sécurité pour examiner la situation au Cachemire.

2. A l'appui de sa demande d'un prompt examen par le Conseil, le représentant  
permanent du Pakistan a prétendu que les efforts déployés pour des négociations  
directes avaient échoué et qu'il existait une grave menace au maintien de la paix  
dans la région du Cachemire. Le fait que ces allégations du représentant permanent  
du Pakistan sont absolument dénuées de fondement et que le Gouvernement pakistanais  
cherche délibérément à utiliser le Conseil comme lieu de propagande contre le  
Gouvernement indien ressort clairement de l'exposé objectif de la situation qui  
figure aux paragraphes 3 à 5 ci-dessous.

3. En ce qui concerne le Gouvernement indien, non seulement la voie des négo-  
ciations directes n'est pas close, mais elle est et a toujours été ouverte,  
conformément à la politique bien arrêtée du Gouvernement de l'Inde, qui est de  
parvenir à des règlements pacifiques par la négociation. Répondant, le  
28 décembre 1961, à une question qui lui était posée au cours de sa conférence de  
presse, le Premier Ministre de l'Inde a déclaré : "Nous avons toujours accepté  
d'avoir des conversations avec le Pakistan au sujet de cette question, comme sur  
toute autre question. Nous n'avons jamais refusé. Nous pouvons partir de l'idée,  
comme c'est le cas, qu'il n'y a guère place à des conversations au sujet de la  
question du Cachemire si l'on a l'intention de tout y bouleverser. Nous pouvons  
parler de n'importe quoi, mais nous ne voulons pas provoquer quelque chose qui  
bouleverserait tout le continent et qui, au lieu d'y apporter la paix, y sèmerait  
la guerre. Selon nous, il faut commencer par accepter les choses telles qu'elles  
sont et parler alors d'arrangements, etc.". L'invitation que le Premier Ministre,

au cours de sa visite au Pakistan, en septembre 1960, a faite au Président du Pakistan pour qu'il se rende dans l'Inde vaut toujours, en dépit des discours agressifs et provocateurs que les dirigeants pakistanais prononcent contre l'Inde.

4. Dans sa lettre, le représentant permanent du Pakistan a cité hors de leur contexte des extraits de discours prononcés par des membres du Parti du Congrès, à la session du Congrès tenue à Patna, afin de donner une fausse impression de la politique internationale de l'Inde. Ce qui est significatif à ce propos, c'est la position officielle que le Parti du Congrès a adoptée à la session du Congrès. La résolution sur les affaires internationales adoptée à la session du Congrès recommande expressément que "le gouvernement recherche toutes les voies de règlement pacifique". Il est clair que cette résolution ne crée aucune menace d'aucune sorte au maintien de la paix dans la région du Cachemire. C'est le Pakistan qui, par ses efforts agressifs et en suscitant des tentatives constantes de subversion et de sabotage, crée une menace au maintien de la paix dans cette région.

5. Le rapport Graham a été présenté au Conseil de sécurité au mois de mars 1958. Durant quatre ans, le Gouvernement du Pakistan n'a pas jugé la question suffisamment pertinente ou urgente pour que le Conseil l'examine. Le fait qu'aujourd'hui à la veille des troisièmes élections générales de l'Inde et au moment où ses dirigeants nationaux sont entièrement absorbés par la campagne électorale, le Pakistan demande de convoquer rapidement le Conseil pour qu'il examine ce rapport, est la preuve manifeste d'une attitude purement opportuniste, visant à l'agitation et à la propagande, et qui n'a rien à voir avec le fond de la situation.

6. Je suis chargé par mon gouvernement de demander au Conseil, eu égard à la situation exposée aux paragraphes 3 à 5 ci-dessus, de ne pas déférer à la demande faite par le représentant du Pakistan d'une réunion du Conseil. Les membres du Conseil comprendront qu'à la veille des élections générales, le moment n'est guère opportun ni pour des négociations directes entre les deux gouvernements ni pour un examen de la situation par le Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, etc.

Le Représentant permanent de l'Inde  
auprès des Nations Unies

(Signé) C. S. JHA

